

BUDGET 2021 – COLLÈGE ELHUYAR

La subvention de fonctionnement du Département des Pyrénées Atlantiques s'élève à **113 759 €**. Cette subvention est en baisse de 932 € par rapport à la dotation globale de 2020 (114 691 €). Cette baisse est due à la baisse des effectifs (459 élèves en 2021 contre 477 en septembre 2020). La dotation 2021 est globale et doit être intégralement répartie par le Conseil d'administration (CA).

Les crédits globalisés de l'Etat (crédits dits LOLF) ont été attribués de manière globale pour l'année scolaire 2020/2021 pour un montant de **3 005 €**. Le total des reliquats de ces crédits globalisés s'élève, à ce jour, à **2 847,81 €** dont une subvention de **2 000 €** pour le CESC. En octobre, une subvention de **2 976 €** pour les fonds sociaux a été attribuée au collège. Enfin **1 927 €** ont été attribués dans le cadre du dispositif « devoirs faits ».

Le montant prévisionnel total du budget 2020 du collège Elhuyar s'élève à **583 422,11 €** en recettes et **573 090,81 €** en dépenses. La différence (- **10 331,30 €**) est uniquement due à l'impact des amortissements au service ALO. Aucun prélèvement sur le fonds de roulement n'est prévu pour l'élaboration de ce budget.

Section de fonctionnement :

Le montant du budget proposé pour le **service administration et logistique (ALO)** s'élève à **95 580,25 €**. Le budget de ce service se caractérise par la prépondérance des coûts de maintenance et de viabilisation qui représentent, à eux seuls, 51,38 % de la dotation. La liste des contrats est communiquée aux membres du CA. Les directives du Département, préconisant de consacrer, au minimum, 41 900 € à la viabilisation ont été prises en compte avec, pour ce domaine, 42 400 € de crédits ouverts (sans la partie SRH). Depuis le 1^{er} juillet 2018, le titulaire du marché de gaz est la société ENI (en lieu et place d'ENGIE) et, depuis le 1^{er} janvier 2019, le marché de l'électricité est détenu par TOTAL / Direct Energie en lieu et place d'EDF collectivités. Ces marchés ont été souscrits pour une durée de 3 ans. Pour les contrats, le collège a rejoint un groupement de commande de collèges et de lycées ayant pour objet la passation de marchés pour les vérifications et les contrôles obligatoires annuels des diverses installations (sport, électricité, gaz, ascenseurs et portails automatisés). Ces marchés entrent en application au 1^{er} janvier 2021 et devraient engendrer des économies dans ce domaine. En l'absence d'informations chiffrées concrètes sur ces nouveaux contrats, les montants des crédits ouverts pour l'élaboration de ce budget sont basés sur les dépenses réelles 2020. Le contrat de l'entretien du système de chauffage a été renégocié et engendre une économie de 467 € par rapport au contrat précédent.

Le montant du budget prévu pour le **service activités pédagogiques (AP)** s'élève à **67 286,76 €**. Concernant les voyages, la part des accompagnateurs est supportée par le budget de l'établissement (**2 512 €**) et, comme l'année dernière, est plus facilement identifiable dans la répartition proposée (code activité ODF dans les recettes du domaine « voyages »). L'effort consenti pour soutenir l'ensemble des projets pédagogiques s'élève à **5 805 €** (6 750 € en 2020). Le financement des projets est complété par les subventions du Département (**8 920 €**) et **3 787 €** de dons du foyer socio-éducatif. Le pôle « reprographie » ayant été physiquement réorganisé, cette année, les frais des photocopieurs ont été scindés entre le service AP, pour le copieur de la salle des professeurs,

et le service ALO pour celui de l'administration. L'enveloppe dédiée à la pédagogie, qui est stable par rapport à l'année 2020 malgré la baisse des effectifs, demeure une priorité de la direction de l'établissement.

Dans le service **vie de l'élève (VE)** se retrouvent les domaines « Parcours éducatifs », les aides sociales (sauf les bourses) ainsi que la masse salariale des personnels AED recrutés par l'établissement (148 000 €). Cette année, un nouveau code activité crée un distinguo entre les assistants d'éducation (16AED) et les assistants d'éducation en préprofessionnalisation (16PRE). Les salaires et charges des AESH, désormais recrutés par les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL), ne figurent plus au budget.

Le **Service des Bourses Nationales (SBN)** est en baisse. Cette année, il est estimé à 19 000 € (23 000 € en 2020). Le nombre de boursiers évolue à la baisse malgré un gros investissement de l'équipe administrative et sociale durant les campagnes : 86 en 2021, 99 en 2019-2020, 111 en 2018-2019, 95 en 2017-2018. La campagne 2020-2021 a été particulièrement marquée par de gros soucis informatiques liés à l'introduction d'un nouveau logiciel national pour lequel de nombreux bugs ont été constatés au fur et à mesure des saisies effectuées par les établissements. Au collège, 114 demandes ont été traitées dont 64 demandes en ligne et 50 dossiers "papier".

Le montant prévisionnel pour le **service de restauration et d'hébergement (SRH)** s'élève à **232 051,40 €**. Pour l'année 2021, le Département a fixé le prix des repas (identiques pour l'ensemble des collèges publics et non augmentés depuis 4 années) à 3 € dans le cadre d'un forfait 4 jours, à 3,10 € pour un forfait 3 jours et à 3,25 € pour un forfait à 2 jours, forfaits proposés au sein du collège. Le taux de reversement à la collectivité est fixé par le département à 22,5 % (identique à 2020) et le taux retenu par le conseil d'administration pour les charges est de 15% (identique depuis 2013).

Section d'investissement :

Aucune dépense ou recette n'a été prévue dans cette section.

En conclusion, le budget qui vous est proposé est organisé dans l'esprit impulsé par la RCBC. Il vise aussi à concilier des contraintes de gestion avec la volonté de maintenir dans l'établissement une pédagogie et un cadre de vie de qualité.

